

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 6 octobre 2021

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation 2022 des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| a) total des produits : | 954 millions de francs |
| b) total des charges : | 911 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 43 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2022 des Services industriels de Genève, s'élevant à 270 millions de francs, est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2022 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG), adopté par leur conseil d'administration en date du 24 juin 2021, et vous propose de l'approuver.

1. Commentaires généraux sur le projet de budget 2022 des SIG

Dans la lignée du budget 2021, le budget 2022 des SIG démontre la volonté de l'entreprise d'assumer les objectifs ambitieux qui lui sont confiés au travers du plan directeur de l'énergie (PDE) et de la convention d'objectifs. Cette volonté s'exprime, notamment, par l'accent mis sur le déploiement des réseaux thermiques structurants renouvelables et les autres activités destinées à faire face à l'urgence climatique (géothermie, solaire, programmes éco21 d'efficacité énergétique, de réduction des déchets incinérables et d'économie circulaire, etc.).

Les chiffres du budget 2022 traduisent l'engagement de l'entreprise pour accélérer la transition écologique. Le résultat de gestion¹ projeté pour 2022 s'établit à 43 millions de francs. Il s'agit d'un niveau globalement stable par rapport à celui du budget 2021 (40 millions de francs).

Les SIG poursuivront le programme GEothermies, mené conjointement avec le canton, au bénéfice depuis 2020 d'une subvention fédérale de 27,5 millions de francs. Essentiel pour diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, ce programme devrait voir le démarrage, en 2022, du 3^e forage exploratoire de moyenne profondeur. En parallèle, les explorations sur nappe à faible profondeur s'intensifieront, avec de nombreux forages de reconnaissance dans divers secteurs du canton de Genève.

Les SIG continueront aussi de s'engager dans le programme éco21, en développant des partenariats et des accompagnements individualisés avec les

¹Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités des SIG. Il ne tient pas compte des effets comptables liés à la consolidation des participations de l'entreprise. Il exclut également les éléments comptables de caractère exceptionnel, n'entrant pas dans le cadre de la gestion ordinaire des activités de l'établissement et de nature non monétaire.

collectivités publiques, les PME, les PMI et les acteurs de l'immobilier. L'objectif est d'atteindre, à fin 2022, des économies de 256 GWh d'électricité et 490 000 tonnes de CO₂. Le budget 2022 intègre également le volet d'éco21 destiné à améliorer la gestion des déchets et à promouvoir l'économie circulaire. Des dépenses totales de 19 millions de francs sont budgétées en 2022 pour éco21.

Enfin, l'augmentation des amortissements traduit la mise en service croissante de nouveaux actifs, plus particulièrement dans la thermique et la valorisation des déchets. L'évolution des investissements pour 2022 s'inscrit d'ailleurs dans la même tendance. Leur augmentation de 63 millions de francs par rapport à 2020 (et de 38 millions de francs par rapport au budget 2021) concerne, principalement, le développement des réseaux thermiques structurants GeniLac et CAD SIG Rive droite et Rive gauche, ainsi que la réalisation de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets Cheneviers IV.

2. Budget 2022 – Données essentielles

| (MCHF) | Réel 2020 | Budget 2021 | Budget 2022 |
|---|--------------|----------------|----------------|
| PRODUITS | 905 | 936 | 954 |
| Achats d'énergies | -205 | -236 | -253 |
| Charges de personnel | -274 | -276 | -270 |
| Autres charges exploitation | -100 | -105 | -106 |
| Recherche et développement | -9 | -18 | -12 |
| Autres charges et redevances | -75 | -77 | -79 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA | 243 | 224 | 235 |
| Amortissements | -158 | -155 | -166 |
| Charges financières nettes | -16 | -19 | -16 |
| Prélèvement propriétaires | -10 | -10 | -10 |
| RESULTAT DE GESTION | 59 | 40 | 43 |
| | | (*) | |
| INVESTISSEMENTS | -207 | -232 | -270 |
| DETTE NETTE | -436 | -419 | -447 |
| | | (**) | |
| EBITDA / Produits (%) | 27% | 24% | 25% |
| Effectifs (ETP) fin de période | 1 569 | 1 600 | 1 609 |
| Ratio dette nette / EBITDA (multiple) | 1.8 | 1.9 | 1.9 |

(*) : Résultat de gestion Pro Forma intégrant le prélèvement propriétaires pour permettre la comparaison entre réel 2020 et budget 2022.

(**) : Revue de la dette nette à fin 2021 sur la base du réel 2020 et des écarts anticipés, à la date de préparation du budget 2022, sur les flux de trésorerie pour 2021.

Produits et achats d'énergies

Le budget 2022 montre une évolution à la hausse sur les produits et les achats d'énergies, dans une proportion équivalente, tant par rapport aux comptes 2020 qu'au budget 2021. Cette tendance s'explique principalement par l'augmentation prévue des coûts des énergies et leur répercussion anticipée sur les tarifs. Il est rappelé, à ce titre, que l'année 2020 avait été marquée par des baisses des tarifs électricité et gaz, en soutien, notamment, aux petites entreprises et artisans, pendant la crise sanitaire. L'année 2022 connaîtra une légère hausse du tarif moyen de l'utilisation de réseau électrique (+0,2 ct/kwh), correspondant à la répercussion de l'augmentation des tarifs de transport de l'électricité de Swissgrid.

Charges d'exploitation (charges de personnel et autres charges d'exploitation)

Le budget 2022 affiche des charges d'exploitation maîtrisées, à un niveau très proche de ce qui avait été prévu dans le budget 2021. La croissance modérée des effectifs devrait principalement venir des secteurs qui contribuent à la transition écologique.

La très légère augmentation des charges d'exploitation par rapport à 2020 (+2 millions de francs, soit +0,5%) est liée au retour à un niveau d'exploitation pratiquement normal, l'année 2020 ayant été affectée par le ralentissement ou l'arrêt de certaines activités.

Recherche et développement, redevances versées et autres charges

Les charges de recherche et développement, inscrites dans le budget 2022 pour un montant de 12 millions de francs, seront principalement destinées à couvrir les dépenses de géothermie (10 millions de francs, dont 5 millions de francs seront couverts par la subvention fédérale à recevoir de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), ainsi qu'un pilote dédié à la production d'hydrogène (2 millions de francs). La diminution de ces charges par rapport au budget 2021 s'explique par l'effort important attendu cette année en matière d'étude sismique 3D (campagne d'acquisition de données lancée en septembre 2021).

La hausse prévue, de 4 millions de francs, pour les redevances versées par les SIG ainsi que les autres charges, par rapport aux comptes 2020, résulte essentiellement de la redevance pour l'utilisation du domaine public, dont le montant avait fortement diminué en 2020 en lien avec la crise sanitaire (baisse de l'assiette basée sur les revenus de l'utilisation du réseau

électricité). L'extension du périmètre du programme éco21 à l'optimisation de la gestion des déchets explique, également, la hausse attendue.

Les principales contributions en faveur du canton et des communes, inscrites dans le budget 2022, sont les suivantes (montants en millions de francs) :

| | |
|----|--|
| 35 | Redevance pour l'utilisation du domaine public |
| 7 | Redevance pour l'utilisation de la force hydraulique |
| 5 | Fonds énergie des collectivités publiques |
| 7 | Redevance pour la gestion des eaux |
| 5 | Redevances réglementaires en matière de droit d'eau |
| 5 | Intérêts sur le capital de dotation |
| 10 | Part des propriétaires au résultat de gestion |

Amortissements

La hausse des amortissements projetée dans le budget 2022, par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020, est liée à la mise en service de nouveaux ouvrages en lien avec la distribution électrique, la thermique et la valorisation des déchets.

Charges et produits financiers

Les charges financières nettes devraient rester globalement stables par rapport aux comptes 2020. La variation favorable, de 3 millions de francs par rapport au budget 2021, est attendue en raison de la diminution des intérêts sur emprunts.

Investissements

Le budget d'investissement 2022 des SIG s'élève à 270 millions de francs, soit une hausse de 38 millions de francs par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020, en lien, notamment, avec le déploiement des réseaux thermiques structurants, la poursuite de la construction de la nouvelle usine Cheneviers IV et le démarrage d'études détaillées et de travaux à la station d'épuration d'Aïre (rénovation d'installations et traitement des micropolluants par exemple).

Orientés à la fois sur le renouvellement des réseaux et ouvrages historiques des SIG, ainsi que sur l'engagement dans la transition écologique, les investissements prévus comprennent notamment :

- 106 millions de francs pour les réseaux et ouvrages pour l'électricité, le gaz, l'eau potable, les eaux usées, ainsi que pour le réseau télécom ;

- 39 millions de francs pour la poursuite de la réalisation de Cheneviers IV;
- 85 millions de francs pour le développement de l'activité thermique;
- 10 millions de francs pour la production hydraulique et photovoltaïque d'électricité.

3. Conclusion

Le budget 2022 des SIG confirme la volonté de l'entreprise de s'engager pour une transition écologique à la hauteur des enjeux climatiques, tout en maintenant ses investissements « traditionnels² garantissant la qualité et la fiabilité de ses prestations pour l'ensemble des habitantes et habitants du canton.

Avec un résultat de gestion budgété à 43 millions de francs, un résultat d'exploitation de 235 millions de francs et un endettement maîtrisé, le budget 2022 des SIG montre une situation financière saine.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Budget 2022 tel qu'approuvé par le conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 24 juin 2021

Budget 2022

Services Industriels de Genève

Version du budget validée par le
Conseil d'administration le 24 juin 2021

Document confidentiel



Introduction de M. Christian Brunier, Directeur général

*« Il est sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres. »
Groupe d'expert-e-s intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)*

SIG intensifie son engagement face à l'urgence climatique

Le Plan directeur de l'énergie (PDE), adopté par le Conseil d'Etat fin 2020, a fixé les objectifs énergétiques et climatiques du canton pour les prochaines années, et oriente le rôle de SIG en tant que bras industriel de l'Etat en matière de transition écologique. Le budget 2022, et, plus largement le Plan d'affaires 2022-2026, démontrent la volonté de SIG d'assumer les défis ambitieux qui lui sont confiés au travers du PDE, tout en tenant compte des contraintes industrielles, commerciales et financières auxquelles l'entreprise doit faire face. En parallèle du PDE, afin d'ancrer plus encore son engagement face à l'urgence climatique, SIG est en cours d'élaboration de son Pacte climatique, dans la dynamique du Plan Climat cantonal.

L'atteinte des objectifs cantonaux fixés dans le PDE passe en premier lieu par le déploiement d'un réseau thermique structurant renouvelable. Le budget 2022 prévoit, à ce titre, la poursuite du développement des programmes d'envergure que sont GeniLac (réseau hydrothermique alimenté par l'eau pompée dans le Lac Léman) et GeniTerre (réseau dont la chaleur est produite par des installations qui valorisent tant les ressources géothermiques que celles issues de la valorisation des déchets ou de la récupération de chaleur des eaux usées). Le réseau thermique structurant, destiné à rendre renouvelable le chauffage et le refroidissement à Genève, contribuera assurément à une relance économique durable et sera certainement le plus grand projet éco-industriel de notre petite République. Il sera aussi déterminant dans la décarbonisation de notre canton.

En complément du « mieux » consommer, l'une des clés de la réponse face à l'urgence climatique sera le « moins consommer ». Le programme éco21, qui a déjà permis de démontrer l'impact positif des actions menées en matière d'économies d'énergies et de CO₂, se poursuivra, avec, désormais, un volet complémentaire lié à l'optimisation des déchets et à la promotion de l'économie circulaire. Le PDE fixe également des objectifs ambitieux en matière de développement du solaire sur le canton. Dans ce contexte, la contribution de SIG sera essentielle, tant au travers de la réalisation d'installations solaires photovoltaïques, que par le biais d'incitations et soutiens aux auto-producteurs.

Ces nouvelles activités ou activités accrues ne prêteront pas nos investissements « traditionnels » qui permettent de fournir des prestations de grande qualité et à haut niveau de fiabilité, à la population et aux entreprises genevoises.

Sobriété économique et développement responsable

Le Budget 2022 et le Plan d'affaires 2022-2026 confirment la volonté de SIG de poursuivre ses actions dans un cadre maîtrisé, avec une recherche permanente d'optimisations, tout en garantissant les objectifs de sécurité et de fiabilité qui demeurent des priorités de l'entreprise. Ce cadre prend en compte les capacités humaines et financières de l'entreprise, et repose également sur le postulat que la croissance des nouvelles activités sera financée par l'évolution des métiers, et l'optimisation des processus à laquelle SIG accorde une attention continue. La poursuite des efforts d'optimisation sera d'autant plus importante dans les années à venir, que l'entreprise entre dans une période d'investissements très conséquents, qui dépasseront sa capacité d'autofinancement. En 2022, l'endettement restera néanmoins contenu à un niveau proche de celui actuel, alors qu'il atteignait un milliard en 2015, soit plus du double du niveau d'aujourd'hui. Dans ce domaine également, SIG souhaite maintenir une gestion saine et durable des ressources ; celle-ci sera un des facteurs clés de la réussite, sur la durée, de la transition écologique initiée par notre entreprise publique.

Contexte politico-législatif

Au niveau fédéral

Dans la continuité de la consultation fédérale sur un projet de révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le Conseil fédéral a confirmé, courant 2020, sa volonté d'ouvrir non seulement le marché de l'électricité pour tous les clients, mais également celui des systèmes de mesure. En parallèle, une révision de la loi sur l'énergie (LEne) a été mise en consultation ; elle prévoit notamment le soutien, jusqu'en 2035, de la production indigène d'électricité issue des énergies renouvelables, financé par le biais du supplément fédéral sur les coûts de transport de l'électricité (fixé à 2.3 ct/kWh depuis le 1er janvier 2018). Durant l'été 2021, le Conseil fédéral a adressé au Parlement un message englobant tant les modifications de la LApEI que celles de la LEne.

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, et selon une obligation résultant de la LApEI entrée en vigueur début 2018, les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité doivent déployer 80% de compteurs intelligents d'ici 2027.

Le Conseil fédéral compte adresser au Parlement, un message présentant la nouvelle Loi sur l'approvisionnement en gaz (LApGaz) d'ici fin 2021 ou début 2022. Ce projet de loi prévoit une ouverture partielle du marché du gaz et définit le fonctionnement de l'approvisionnement en gaz ; il a ainsi pour but de lever l'insécurité juridique qui entoure actuellement la libéralisation du marché pour les acteurs concernés.

Enfin, le peuple a refusé la nouvelle loi sur le CO₂, soumise à votation populaire le 13 juin 2021.

Au niveau cantonal

Dans la continuité de l'adoption du PDE par le Conseil d'Etat, deux projets de loi relatifs au déploiement et à l'exploitation des réseaux thermiques structurants, modifiant la constitution cantonale ainsi que la Loi sur l'énergie (LEn), ont été déposés auprès du Grand Conseil le 17 mars 2021. Depuis la validation du budget 2022 par le Conseil d'administration de SIG, en date du 24 juin 2021, le Grand Conseil a adopté ces deux projets de loi. Une votation populaire est désormais attendue dans le courant de l'année 2022.

Le Conseil d'Etat a également déposé auprès du Grand Conseil, à cette même date du 17 mars 2021, un projet de loi modifiant la loi sur les ressources du sous-sol (LRSS), lequel est en suspens devant la Commission Energie et des Services industriels de Genève ; il prévoit notamment que l'utilisation des nappes du domaine public à des fins géothermiques soit confiée à SIG.

Le Conseil d'Etat a adopté, le 2 juin 2021, le Plan climat cantonal 2030 revu.

Dans le cadre de l'urgence climatique et du fait de modifications normatives (modèle de prescriptions énergétiques des cantons, MoPEC2014, et nouvelles exigences du label Minergie®), le Conseil d'Etat compte adapter la réglementation d'application de la loi cantonale sur l'énergie (REn) courant 2021.

Compte tenu de la nouvelle ordonnance fédérale sur les déchets (OLED), et dans un but d'introduire une nouvelle politique de gestion des déchets du canton de Genève ainsi qu'un nouveau Plan cantonal de gestion des déchets 2019-2024, une révision de la Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) ainsi que son règlement d'application sont en cours.

La Convention d'objectifs entre le Conseil d'Etat et SIG pour la période 2020-2024 a été adoptée courant 2021 ; elle confirme notamment le rôle de SIG comme bras industriel de l'Etat en matière de transition écologique cantonale.

Evolution des marchés de l'énergie

Marché de l'électricité

Les prix de l'électricité pour les prochaines années sont en nette progression depuis novembre 2020, avec notamment l'annonce de l'efficacité des vaccins contre la Covid-19 et la reprise de l'activité économique. Celle-ci a provoqué la hausse des prix à terme du charbon, du pétrole et du gaz qui s'est répercutée dans les prix de l'électricité.

En outre, la décision de l'UE de réduire ses émissions de CO2 de 55% à l'horizon 2030 et le projet de taxation carbone à la frontière de l'UE (CBAM : « Carbon Border Adjustment Mechanism ») ont provoqué une augmentation continue du prix des certificats de CO2 qui influence aussi à la hausse les prix de l'électricité.

Marché du gaz

La tendance haussière des prix du gaz, qui a commencé durant le deuxième semestre 2020, a plus encore accéléré pendant le deuxième trimestre 2021.

Le prix sur le marché spot allemand a dépassé 27 €/MWh courant juin 2021, ce qui représente un niveau très élevé pour une période estivale et une augmentation très significative en un an, puisque ce prix se situait à 3.5 €/MWh à fin mai 2020. De la même façon, le prix de livraison future (Cal 22) sur le même marché, a touché un maximum de plus de 22.6 €/MWh en mars 2021, alors, qu'en 2020, ce même prix se situait à 12 €/MWh, à son plus bas.

Les raisons principales de cette hausse ont été :

- La forte demande en Europe tout au long du premier semestre 2021, liée à plusieurs vagues de froid qui ont touché Europe, Asie et USA ;
- La pénurie de l'offre, en raison, notamment, du fait que les cargos LNG se sont, jusqu'en février 2021, dirigés vers les marchés asiatiques, où la demande avait fortement augmenté ;
- L'explosion des prix des certificats des émissions de CO2, qui a rendu les centrales électriques à gaz plus profitables que celles au charbon, avec pour conséquence une augmentation de la demande du gaz pour produire de l'électricité.

Cette demande accrue d'énergie dans toute l'Europe a engendré un fort recours aux stocks de gaz, qui ont atteint, en juin 2021, des niveaux historiquement bas ; début juin 2021, ils étaient remplis à 40% de leur capacité contre 75% à la même période de l'année 2020. Ceci a entraîné une pression supplémentaire sur les prix, en raison de la demande de remplissage des stocks pour la prochaine saison d'hiver.

Principales hypothèses

Réseaux

- *Distribution électricité :*
 - Hausse de la consommation d'électricité d'environ 1% par rapport à 2021 et 3.5% par rapport à 2020, en prévision d'un retour à la normale après la crise sanitaire.
 - Stabilité de la rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC), fixée par la Confédération, à 3.83 %.
 - Hausse du tarif moyen de l'utilisation du réseau électrique de 0.2 ct/kwh (+3%) au 1^{er} janvier 2022, afin de répercuter la hausse des tarifs de Swissgrid.
- *Distribution gaz :*
 - Légère hausse des volumes distribués (environ 2%) par rapport à 2020, affectée par la crise sanitaire.
 - Stabilité des tarifs en 2022.
- *Eau potable et eaux usées :*
 - Fixation des volumes selon la moyenne effective des 3 dernières années (2018-2020), induisant une légère baisse de la consommation (-1%) par rapport à 2020.
 - Absence de modification tarifaire en 2022.
- *Telecom :*
 - Hausse des connexions FTTH (Fiber to the Home) d'environ 65% par rapport à 2020 en raison du plein effet des nouveaux contrats signés avec les fournisseurs.
- *Tous réseaux :*
 - Hausse des investissements afin, d'une part, de garantir la fiabilité et la sécurité des prestations essentielles, et, d'autre part, de faire évoluer ou réaliser certains ouvrages.

Energies

- *Electricité :*
 - Stabilité des tarifs de l'énergie électrique au 1^{er} janvier 2022, malgré la hausse prévue des coûts d'approvisionnement en électricité.
 - Maintien du niveau des « coûts de gestion et bénéfice approprié » selon la directive 5/2018 de l'EiCom, soit 75.- CHF par installation.
- *Gaz :*
 - Maintien des tarifs au même niveau que 2021, après la baisse tarifaire de 2020, malgré la hausse des coûts d'approvisionnement.
- *Thermique / Géothermie / Solaire :*
 - Croissance des volumes thermiques pour atteindre 550 GWh en 2022, (+16 % par rapport à 2020) avec une augmentation, en parallèle, des investissements prévus.
 - Poursuite des forages géothermiques et des frais de R&D y afférents.
 - Installation de 5 MWc (puissance installée) complémentaires de solaire.
- *Autres activités :*
 - Poursuite de la construction de l'usine Cheneviers IV.
 - Réalisation d'un projet « pilote » de production d'hydrogène.

Autres

- Augmentation salariale (y compris inflation) de 0.5%.

Chiffres-clés

| (MCHF) | Réel 2020 | Budget 2021 | Budget 2022 |
|---|--------------|------------------|----------------|
| PRODUITS | 905 | 936 | 954 |
| Achats d'énergies | -205 | -236 | -253 |
| Charges de personnel | -274 | -276 | -270 |
| Autres charges exploitation | -100 | -105 | -106 |
| Recherche et développement | -9 | -18 | -12 |
| Autres charges et redevances | -75 | -77 | -79 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION - EBITDA | 243 | 224 | 235 |
| Amortissements | -158 | -155 | -166 |
| Charges financières nettes | -16 | -19 | -16 |
| Prélèvement propriétaires | -10 | -10 (*) | -10 |
| RESULTAT DE GESTION | 59 | 40 | 43 |
| INVESTISSEMENTS | -207 | -232 | -270 |
| DETTE NETTE | -436 | -419 (**) | -447 |
| EBITDA / Produits (%) | 27% | 24% | 25% |
| Effectifs (ETP) fin de période | 1'569 | 1'600 | 1'609 |
| Ratio dette nette / EBITDA (multiple) | 1.8 | 1.9 | 1.9 |

(*) : Chiffres Pro Forma intégrant le prélèvement propriétaires pour permettre la comparaison avec réel 2020 et budget 2022.

(**) : Dette nette du budget 2021 mise à jour sur la base du réel 2020 et des écarts anticipés, à la date de préparation du budget 2022, sur les flux de trésorerie en 2021.

Préambule

Le budget de SIG est une prévision des comptes de gestion de l'entreprise. Il présente par conséquent les résultats économiques attendus des activités de SIG, sans les effets de la consolidation des sociétés du groupe et sans la prise en compte d'éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

En règle générale, le budget de l'entreprise ne tient pas compte de l'application des normes IFRS. Ainsi, il n'inclut pas les corrections de valeurs d'actifs, ou encore les variations actuarielles relatives aux engagements de retraite qui sont difficilement prévisibles. Toutefois, l'entreprise peut être amenée à considérer certaines normes IFRS dans le budget, lorsque celles-ci n'affectent que la présentation du compte de résultat ou des investissements, et ce, en vue de faciliter la comparaison du budget puis des comptes de gestion avec les comptes consolidés de l'entreprise.

La dette nette à fin 2021, servant de base de départ pour la prévision du budget 2022, a été revue à la baisse de 55 MCHF par rapport au budget 2021 (budget 2021 : 474 MCHF - réestimé 2021 : 419 MCHF). Cette baisse provient essentiellement de flux de trésorerie plus favorables que prévu, en 2020.

Principaux commentaires

Synthèse

Le résultat de gestion 2022 de SIG devrait s'établir à 43 MCHF, soit un niveau très proche de celui du budget 2021 (40 MCHF).

Le budget 2022 prévoit un résultat d'exploitation (EBITDA) 2022 en hausse de 11 MCHF (soit +5 %) par rapport au budget 2021, pour atteindre 235 MCHF. Cette amélioration est attendue d'une baisse des charges de personnel, ainsi que de la diminution des dépenses de recherche et développement allouées à la géothermie, l'ensemble de l'étude sismique 3D devant s'achever en 2021.

La hausse du résultat d'exploitation devrait toutefois être effacée par les amortissements résultant d'un volume d'investissements en hausse. En effet, ces derniers sont budgétés à hauteur de 270 MCHF, à comparer aux 232 MCHF du budget 2021 et aux 207 MCHF du réel 2020 ; la majeure partie de l'augmentation est attribuable aux activités concourant à la transition écologique, en particulier la thermique, mais également à la nouvelle usine de valorisation des déchets, Cheneviers IV.

Les investissements 2022 devraient donc être supérieurs à la capacité d'autofinancement. Exception faite d'éventuelles entrées de trésorerie exceptionnelles non prévisibles dans le budget, l'endettement net à fin 2022 devrait légèrement augmenter. Le ratio "dette nette / EBITDA" restera toutefois à un niveau très performant (1.9 année).

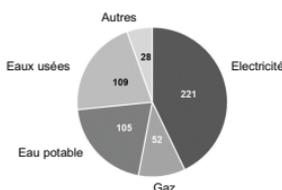
Produits

Le budget 2022 prévoit une hausse des produits par rapport au budget 2021 de 18 MCHF (soit +2 %) et de 49 MCHF (soit +5 %) par rapport à 2020.

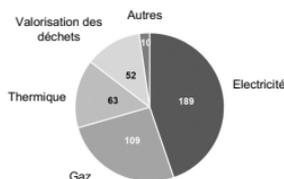
Dans la partie Réseaux, il est prévu que les produits augmentent par rapport au budget 2021 de 10 MCHF (soit +2%) et de 13 MCHF (soit +3 %) par rapport à 2020. Cette hausse concerne principalement la distribution d'électricité, dont les produits sont appelés à augmenter en miroir de la hausse des coûts facturés en 2021 et 2022 par Swissgrid (gestionnaire du réseau de transport très haute tension), et des amortissements de nouveaux ouvrages ou résultant de rénovations.

Les produits de la partie Energies devraient, quant à eux, augmenter de 11 MCHF (soit +3 %) par rapport au budget 2021 en lien avec la croissance des raccordements de la thermique et l'augmentation des coûts d'approvisionnement en électricité attendue en 2022, qui sera répercutée via le fonds de péréquation pluriannuelle. Par rapport à 2020, les revenus devraient être supérieurs de 32 MCHF (soit +8%), dont 31 MCHF pour l'électricité à corrélérer également avec la hausse des coûts d'approvisionnement. En parallèle, la croissance des volumes sur la thermique devrait être compensée par des produits moindres sur le gaz, en raison de la baisse tarifaire au 1^{er} mai 2020.

Réseaux - 514 MCHF



Energies - 423 MCHF



Achats d'énergies

Le budget 2022 prévoit une hausse des achats d'énergies de 17 MCHF (soit +7 %) par rapport au budget 2021, et de 48 MCHF (soit +24 %) par rapport à 2020. Cette hausse devrait provenir essentiellement du secteur de l'électricité avec, d'une part, l'augmentation du coût de l'électron liée à la tendance haussière des prix sur le marché (+13 MCHF par rapport au budget 2021 et +38 MCHF par rapport à 2020) et, d'autre part, l'augmentation des tarifs de Swissgrid au 1^{er} janvier 2022 pour les prestations de transport en très haute tension (+5 MCHF par rapport au budget 2021 et +7 MCHF par rapport à 2020).

Charges de personnel

La diminution des charges de personnel de 6 MCHF dans le budget 2022, en comparaison du budget 2021, devrait provenir de la reprise de la provision vacances exceptionnelle comptabilisée fin 2020, et d'un effet moindre du mécanisme d'adaptation des salaires.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont prévues en ligne avec le budget 2021, à un niveau globalement récurrent. Le niveau plus faible de 2020 est à mettre en relation avec le ralentissement des activités durant l'année dernière, du fait de la crise sanitaire.

Recherche et développement, redevances versées et autres charges

La rubrique « Recherche et développement » (12 MCHF dans le budget 2022) couvre les dépenses qui ne peuvent pas encore être activées dans les domaines de la géothermie (10 MCHF, dont une partie est couverte par la subvention fédérale à recevoir de l'OFEN comptabilisée dans les produits), et la production d'hydrogène (2 MCHF). Ces dépenses sont attendues en baisse de 6 MCHF par rapport au budget 2021 en raison d'un niveau de ces charges particulièrement élevé en 2021.

Les redevances versées et autres charges (79 MCHF dans le budget 2022) comprennent principalement la redevance pour l'utilisation du domaine public versée aux propriétaires de SIG (total de 35 MCHF), d'autres redevances cantonales pour 24 MCHF, 8 MCHF pour les incitations éco21 en faveur des programmes d'économie d'électricité / de réduction du CO₂ / d'optimisation de la gestion des déchets, et également la contribution de 6 MCHF au fonds fédéral pour les micropolluants. La hausse prévue par rapport au budget 2021 (+2 MCHF) et au réel 2020 (+4 MCHF) est principalement liée à la redevance d'utilisation du domaine public (hausse des tarifs de l'acheminement électrique en 2022 et consommation moindre en 2020).

Amortissements et charges financières nettes

La hausse des amortissements constatée dans le budget 2022, par rapport au budget 2021 et au réel 2020, résulte de la mise en service de nouveaux ouvrages des activités thermique, réseaux (électrique, télécom et informatique) et valorisation des déchets.

Les charges financières nettes sont stables par rapport à 2020 et inférieures de 3 MCHF par rapport au budget 2021, en lien avec la diminution des intérêts sur le financement et divers produits financiers en hausse.

Investissements

Le budget 2022 prévoit 270 MCHF d'investissements, soit une augmentation importante par rapport au budget 2021 (38 MCHF) et au réel 2020 (63 MCHF). Il doit permettre le développement et le maintien des réseaux historiques de SIG, ainsi que le développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la transition écologique.

La répartition du budget 2022 des investissements opérationnels est la suivante :

- 40% pour le renouvellement des réseaux et ouvrages ;
- 52% pour les énergies (et plus particulièrement 31% pour la thermique) ;
- 8% pour l'informatique, les bâtiments administratifs et les nouveaux secteurs de l'électricité (mobilité et microgrids).

| (MCHF) | Réel 2020 | Budget 2021 | Budget 2022 |
|--|--------------|----------------|----------------|
| Réseaux | 83 | 93 | 106 |
| Electricité* | 39 | 39 | 42 |
| Gaz | 8 | 10 | 13 |
| Eau potable | 16 | 19 | 18 |
| Eaux usées | 14 | 20 | 27 |
| Telecom | 6 | 4 | 5 |
| Energies | 101 | 113 | 137 |
| Thermique | 72 | 72 | 85 |
| Photovoltaïque | 2 | 7 | 7 |
| Hydraulique | 5 | 6 | 3 |
| Valorisation des déchets : Cheneviers IV | 17 | 24 | 39 |
| Valorisation des déchets : autres | 4 | 4 | 3 |
| Divers énergies | 0 | 1 | 1 |
| Autres opérationnels | 17 | 21 | 21 |
| Opérationnels | 200 | 226 | 264 |
| Financiers | 7 | 6 | 6 |
| Total investissements | 207 | 232 | 270 |

* y compris comptage

La hausse des investissements entre le budget 2022 et le réel 2020 s'explique essentiellement par :

- Le développement des réseaux structurants thermiques, en particulier pour les programmes GeniLac, avec la poursuite de la réalisation de la Station de pompage du Vengeron ainsi que celle de l'ASR (l'Axe Stratégique Réseaux), et GeniTerre ;
- La poursuite de la construction de Cheneviers IV avec la phase finale pour les éléments relatifs à la valorisation énergétique et les aménagements (génie-civil) de la zone sud de l'usine ;
- Le démarrage des études détaillées et travaux à la station d'épuration d'Aire pour la rénovation d'installations (exemple : les digesteurs), le traitement des micropolluants et le remplacement des équipements du séchage des boues, ainsi que la poursuite des travaux à la station d'épuration de Villette ;
- La croissance des investissements dans les nouveaux secteurs de l'électricité (mobilité, microgrids et compteurs intelligents).